

## Ciblex, leader de la livraison express tôt le matin, adhère au pacte mondial de l'ONU.



*Ciblex, prestataire de solutions de distribution et logistique express à haute valeur ajoutée et leader de la livraison express tôt le matin, renforce sa démarche de développement durable baptisée « DECLIC » en adhérant au pacte mondial de l'ONU.*

En adhérant en Novembre 2009 au Pacte Mondial de l'ONU, Ciblex s'est engagé à respecter ses dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux :

- les droits de l'homme,
- le droit du travail,
- l'environnement
- la lutte contre la corruption.

Les valeurs portées par ce pacte sont intégrées dans la démarche de développement durable Ciblex engagée depuis 2008 et baptisée « DECLIC ».

Le « Pacte Mondial », consiste à promouvoir un ensemble de valeurs liées au développement durable. Ces valeurs sont également retranscrites dans la politique des Ressources Humaines Ciblex et dans sa charte interne et portées par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Ciblex au quotidien.

Ciblex valorisera l'ensemble de ses actions et des progrès réalisés dans un bilan annuel.

*« Pour Ciblex, être adhérent au Pacte Mondial, c'est réaffirmer notre volonté de développer notre démarche de développement durable. Nous avons pris l'engagement ferme de faire progresser l'ensemble des principes du pacte dans notre domaine d'influence et au sein de nos processus internes »*

## A propos de Ciblex

Le groupe CIBLEX, présidé par Teddy MEGARBANE, emploie 760 collaborateurs et a réalisé un CA de 154 M€ à fin juin 2009. CIBLEX dispose d'un réseau de 760 partenaires collaborant avec ses filiales en France, en Belgique et aux Pays-Bas. CIBLEX réalise des prestations de distribution et de logistique express à valeur ajoutée pour des marchés nécessitant une expertise spécifique comme la Santé, l'Optique, le High Tech, l'Automobile, les Pièces Détachées Industrielles, les métiers de la Communication ou encore pour le E commerce. Il s'agit notamment de livraisons le lendemain, de nuit, tôt le matin (H8, H9, H10), et avant 12H00 (H12), du lundi au samedi, de reverse logistique, ou encore d'échanges standards express. Ciblex dispose par ailleurs, d'un réseau de 3 100 points de proximité pour les particuliers et un réseau de mise à disposition dédié aux professionnels (CDISPO « Réseau PRO »). Ciblex France est certifiée ISO 9001 depuis juin 2004 et Certipharm depuis Février 2007

## Le Groupe Ciblex : les chiffres clés

- 3<sup>ème</sup> acteur de l'express en France.
- Un chiffre d'affaires de 154 millions d'euros (à fin Juin 2009).
- 760 collaborateurs
- 150 000 colis livrés et 1 500 interventions techniques réalisées chaque jour.
- 2 000 Clients en France et à l'international.
- 1600 tournées quotidiennes
- 30 ans d'expérience.
- 3 100 points de proximité pour la mise à disposition de colis en France.
- 120 sites en France pour un maillage optimal du territoire.
- Des filiales en Belgique et aux Pays-Bas (hub à Zaventem, une agence à Liège et une autre à Utrecht).
- Un réseau express européen.
- Certifié ISO 9001 version 2008, CERTIPHARM et adhérent au « Pacte mondial »
- 30 ans d'expérience

## Les 10 principes du Pacte Mondial

### • Droits de l'homme

Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.

Principe 2 : Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### • Droit du travail: Les entreprises sont invitées à :

Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective;

Principe 4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;

Principe 5 : Abolir de façon effective le travail des enfants;

Principe 6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### • Environnement: Les entreprises sont invitées à :

Principe 7 : Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;

Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

### • Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### Contact and additional information:

[bcollec-leclerc@ciblex.fr](mailto:bcollec-leclerc@ciblex.fr)

[www.ciblex.fr](http://www.ciblex.fr)